



FICHE TARIFAIRE

Année scolaire 2012-2013

À NOTER :

Pour faciliter la lisibilité de la facturation pour les familles, nous établissons **une facture unique** qui vous sera adressée en début d'année scolaire, reprenant l'ensemble des prestations facturées. Votre facture annuelle se compose de plusieurs éléments :

- **Contribution annuelle aux frais de scolarité (1)**
- **Frais de demi-pension selon la formule choisie (2)**
- **Frais d'étude et/ou de garderie selon la formule choisie (maternelle et primaire) (3)**
- **Cotisation APEL (une par famille) (4)**
- **Refacturation des cahiers d'activité (collège, lycée et BTS) (5)**

Les montants de ces différents éléments de facturation sont présentés ci-après. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à la convention de scolarisation.

Trois modes de règlements sont possibles (chèque, espèces, prélèvement automatique mensuel). Nous attirons particulièrement votre attention **sur le prélèvement automatique**, qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement. D'avance, nous vous remercions d'opter pour cette formule si elle vous convient.

L'assurance individuelle Accident est prise en charge par l'établissement. Tous les élèves sont assurés automatiquement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire d'un contrat groupe des Apprentis d'Auteuil.

Cette facture ne comprend pas les éventuelles participations que nous demanderons aux familles au cas par cas (sorties scolaires, photo de classe, etc.).

Les familles qui éprouvent des difficultés financières (ressources insuffisantes, changement de situation...) doivent se faire connaître très rapidement auprès de l'établissement. Elles pourront être orientées vers les aides appropriées : bourses, aides financières ponctuelles, ...

Marie-Noëlle JULIEN

Chef d'établissement coordinateur

CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ (1)

Maternelle	887 €
Primaire	839 €
Collège	1 172 €
Lycée	1 245 €
BTS	1 430 €

Réductions applicables sur la contribution annuelle aux frais de scolarité pour plusieurs enfants d'une même fratrie scolarisés dans l'établissement :

- 30 % de réduction sur la scolarité du 2^e enfant

La réduction s'applique sur l'enfant le plus jeune

- 60 % de réduction sur la scolarité à partir du 3^e enfant

En cas de départ en cours d'année scolaire, un avoir sera fait sur la contribution annuelle et la demi-pension au prorata du temps écoulé. Le mois commencé est dû.

FRAIS DE ½ PENSION (2)

Structure	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours	Forfait annuel 5 jours
Maternelle	190 €	379 €	569 €	740 €	
Primaire	194 €	389 €	581 €	754 €	
Collège	203 €	406 €	610 €	784 €	993 €
Lycée et BTS	192 €	383 €	575 €	737 €	934 €

Le régime choisi pour un élève doit l'être **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord. Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de 7 € (à remettre à la comptable).

FRAIS D'ÉTUDES ET/OU DE GARDERIE (3)

Structure	Mode de garderie	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours
Maternelle et primaire	Garderie du matin (7h30 - 8h10)	27 €	53 €	79 €	106 €
	Garderie du soir (16h20 - 18h15)	53 €	106 €	158 €	211 €

- Pour l'école primaire, la garderie du soir est précédée d'une heure d'études surveillées (16h40-17h30).
- A titre exceptionnel, un enfant peut venir à la garderie du matin et/ou à la garderie/étude du soir pour le prix de 2 € la prestation. Cette somme est à remettre à l'éducateur qui prend en charge l'enfant.

COTISATION APEL(4)

La cotisation APEL est de 22 € (une par famille), sauf avis contraire de la famille **formulé par écrit avant le 31/08/2012**.

CAHIERS D'ACTIVITÉ (5)

Ils sont fournis aux élèves par l'établissement. Ils seront facturés aux prix réels (collège, lycée, BTS).